

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 2 décembre 2025

**portant abrogation de l'arrêté du 28 novembre 2024 relatif à la composition
du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies**

NOR : ECOG2533592A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au Conseil général de
l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ; et notamment son article 3 ;

Vu la lettre de démission de M. Bernard DOROSZCZUK en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de
l'énergie et des technologies,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 28 novembre 2024 (NOR : ECOG2432246A) nommant M. Bernard
DOROSZCZUK, ingénieur général des mines honoraire, en qualité de membre associé du
Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de
3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, est abrogé.

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des
technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de
l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 décembre 2025

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,

Marc MORTUREUX